



## Avenir Telecom confirme son éligibilité au PEA-PME

Marseille, le 20 avril 2020. Le Groupe Avenir Telecom confirme respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Avenir Telecom peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

### *A propos d'Avenir Telecom*

*Le Groupe Avenir Telecom est un concepteur et distributeur de smartphones et d'accessoires commercialisés sous licence de marque **Energizer**®. La distribution est assurée dans plus de 55 pays et plus de la moitié des ventes sont réalisées à l'international.*

*Avenir Telecom est coté sur Euronext à Paris – compartiment C (FR0000066052 – AVT). L'action Avenir Telecom fait partie des indices CAC Mid & Small et CAC Technology.*

### Contacts Presse et Investisseurs

**Véronique Hernandez**  
Directeur Administratif  
et Financier

+33 4 88 00 60 00

[actionnaire@avenir-telecom.fr](mailto:actionnaire@avenir-telecom.fr)

**Jérôme Fabreguettes-Leib**  
Relations Investisseurs

+33 1 53 67 36 78

[avenir-telecom@actus.fr](mailto:avenir-telecom@actus.fr)

**Nicolas Bouchez**  
Relations Presse

+33 1 53 67 36 74

[nbouchez@actus.fr](mailto:nbouchez@actus.fr)

Retrouvez toutes nos informations financières sur [corporate.avenir-telecom.com](http://corporate.avenir-telecom.com)